



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juin 2012  
Français  
Original : espagnol

Soixante-sixième session  
**Cinquième Commission**  
Point 134 de l'ordre du jour

## Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Noel **González Segura** (Mexique)

#### I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 134 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/66/637 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question de sa 35<sup>e</sup> à sa 38<sup>e</sup> séance, les 22, 24 et 30 mai et 12 juin 2012. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/66/SR.35 à 38).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie et Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud (A/66/354/Add.7)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.24)

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'appui des



Nations Unies en Libye et Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (A/66/354/Add.8)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.25)

### **Tribunal spécial pour la Sierra Leone**

Lettre datée du 2 mai 2012, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/66/16)

### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2011**

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2011 (A/66/394/Add.1)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7/Add.26)

## **II. Examen de propositions sur le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013**

### **A. Projet de résolution A/C.5/66/L.54**

4. À sa 38<sup>e</sup> séance, le 12 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 » (A/C.5/66/L.54), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Belgique.

5. Au cours de ses débats sur les questions spéciales, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

6. La Commission a examiné la question à ses 35<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, les 22 et 24 mai et 12 juin (voir A/C.5/66/SR.35, 36 et 38).

### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2011**

7. La Commission a examiné la question à ses 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, les 30 mai et 12 juin (voir A/C.5/66/SR.37 et 38).

**Prévisions de dépenses révisées concernant le chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [progiciel de gestion intégré (Umoja)] pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

8. La Commission a examiné la question à sa 38<sup>e</sup> séance, le 12 juin (voir A/C.5/66/SR.38).

**B. Subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone**

9. La Commission a examiné la question à ses 36<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> séances, les 24 et 30 mai (voir A/C.5/66/SR.36 et 37).

10. À la 36<sup>e</sup> séance, le 24 mai, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif.

11. À la 37<sup>e</sup> séance, le 30 mai, le Président de la Commission a présenté un projet de décision oral intitulé « Subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone » (voir A/C.5/66/SR.37).

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 15).

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

13. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Questions spéciales relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

*L'Assemblée générale,*

##### **I**

#### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

*Rappelant* la section IX de sa résolution 66/247, du 24 décembre 2011, et sa résolution 66/248 A, également du 24 décembre 2011,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie<sup>1</sup>, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans ses rapports<sup>2</sup>;
3. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que toutes les missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité soient administrées avec le maximum d'efficacité et d'économie;
4. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 7 de la section XIII de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010 et la section B de sa décision 66/556 du 24 décembre 2011;
5. *Constate* que les mandats du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride des Nations Unies au Darfour et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei se complètent dans une large mesure;

---

<sup>1</sup> A/66/354/Add.7 et 8.

<sup>2</sup> A/66/7/Add.24 et 25.

6. *Prend note* des paragraphes 13, 15 à 19, 22, 27, 39 et 40 du rapport du Comité consultatif<sup>3</sup>;

7. *Décide* d'approuver un montant supplémentaire de 2 996 200 dollars des États-Unis au titre du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour l'année 2012;

8. *Prend acte* du paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif sur le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie<sup>3</sup>, et prie instamment le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser des contributions volontaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie;

9. *Approuve* le montant total de 47 806 500 dollars prévu pour les budgets des quatre missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur lesquelles portent les rapports du Secrétaire général<sup>1</sup>;

10. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 47 806 500 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013;

## II

### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2011**

*Ayant examiné* l'état des incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans l'additif à son rapport pour 2011, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son règlement intérieur<sup>4</sup>, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>5</sup>,

1. *Rappelle* sa résolution 66/235 du 24 décembre 2011, la section X de sa résolution 66/247 et sa résolution 66/\_\_\_ du \_\_\_ juin 2012;

2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général<sup>4</sup>;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>5</sup>;

## III

### **Prévisions de dépenses révisées concernant le chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [progiciel de gestion intégré (Umoja)] pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

1. *Rappelle* le troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré<sup>6</sup>;

<sup>3</sup> A/66/7/Add.25.

<sup>4</sup> A/66/394/Add.1.

<sup>5</sup> A/66/7/Add.26.

<sup>6</sup> A/66/381.

2. *Rappelle également* les dispositions des paragraphes 78 à 93 et 101 à 107 de sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011 et prie le Secrétaire général de faire une priorité de leur pleine mise en œuvre;

3. *Réaffirme* le paragraphe 4 de la section II de sa résolution 65/259, par lequel elle a prié instamment le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour pourvoir, à titre prioritaire, les postes vacants au sein de l'équipe chargée du progiciel de gestion intégré et d'étudier toutes les possibilités d'accélérer la procédure de recrutement de façon à réduire au minimum les incidences négatives sur l'exécution du projet;

4. *Décide* que le titulaire du poste de directeur du projet Umoja aura rang de sous-secrétaire général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

5. *Prie* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour dégager les ressources nécessaires à cet effet sans dépasser le montant des dépenses prévues au titre du progiciel de gestion intégré.

14. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision oral suivant :

### **Subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone**

L'Assemblée générale, rappelant le paragraphe 12 de la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, et ayant examiné la lettre datée du 2 mai 2012 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale<sup>1</sup> et le rapport oral du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> :

a) Prend note de la lettre datée du 2 mai 2012 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale<sup>1</sup> et souscrit à la recommandation formulée dans le rapport oral du Président du Comité consultatif<sup>2</sup>;

b) Prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur la subvention octroyée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

---

<sup>1</sup> A/C.5/66/16.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Cinquième Commission*, 36<sup>e</sup> séance (A/C.5/66/SR.36).